



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2003/NGO/193
17 mars 2003

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

INTÉGRATION DES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES
ET DE L'APPROCHE SEXOSPÉCIFIQUE

Exposé écrit* présenté conjointement par International Human Rights Law Group, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[3 février 2003]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Cette intervention est basée sur le travail courageux de notre partenaire la Coalition contre les violences sexuelles en RDC au Sud Kivu (CCVS). Les protocoles additionnels aux conventions de Genève en son article 76 stipule que les femmes doivent faire l'objet d'un respect particulier et seront protégées contre le viol, la contrainte à la prostitution et toute autre attentat à la pudeur.

Les violences sexuelles dont les seigneurs de guerre se sont rendus coupables sont le résultats d'une étude minutieuse visant à exterminer le peuple congolais. La similarité des méthodes des viols laissent entrevoir une action planifiée, une arme de guerre.

Les seigneurs de guerre ont souvent intimidés et mis à genoux tous les males en perpétrant des viols avec fortes violences sur les femmes en public. Si pour leur repos des combattants, ces derniers exigent une série des services aux femmes, allant des corvées de ménages aux relations sexuelles, ils n'hésitent pas, une fois leur besoin assouvi, de percer au couteau ou au fusil leurs victimes ou carrément les décapiter ou les enterrer vivantes.

Nombreuses conditions ont favorisé le viol et autres violences sexuelles. Les seigneurs de guerre, s'il a entendu parler des conventions de Genève sur la protection des civils en période des guerre, il sait par ailleurs que les Nations-Unies n'ont pas de prison.

Les conséquences de ces viols sont catastrophiques. Avec des femmes affaiblies par les traumatismes physiques et psychologiques incessants, des filles porteuses et distributrices de VIH/SIDA, la société congolaise se trouve menacée quant au nombre et la qualité de son peuple pour l'avenir. La chasse aux femmes et filles paysannes qui représentent plus de 70% des femmes, ces dernières représentant 52% de notre population a fortement entamé à la source de production et reproduction de la femme. Et les effets se ressentiront pendant longtemps et de plusieurs manières sur toute l'étendue du territoire national.

La coalition se demandent si les auteurs de ces crimes pourront être jugés un jour.

Le Centre Olame, un des membres de « Coalition Contre les Violences Sexuelles » a accueilli et écouté pour le seul mois de novembre 2002, 117 femmes et filles violées à Bukavu dans les territoires de Walungu, de Kalehe, et de Kabare, par différents groupes armés surtout les vrais et faux Interahamwe. Parmi ces victimes, 88 soit 75% ont moins de 30 ans d'âge, 4 d'entre elles sont tombées enceintes à la suite de leur viol.

Une enquête partielle menée par le même Centre fait état de 75 femmes violées par les militaires du RCD le 15 octobre 2002 dans le village de Cibimbi en territoire de Kabare, à près de 40 km de la ville de Bukavu, chef lieu de la Province du Sud Kivu.

Au cours du mois de décembre 2002, dans un hôpital à Bukavu, sont logées plus de 30 femmes victimes des viols et violences sexuelles et dont 16 connaissent des problèmes gynécologiques irrécupérables. Elles sont abandonnées par leurs maris et la prise en charge des soins est très difficile.

Environ 1500 cas des viols ont été enregistrés et 800 ont été écoutés provenant du territoire de Kabare au cours de l'année 2002 au sein du même centre. Si l'on

considère que ce territoire est l'un des 8 que compte la province du Sud-Kivu et que il est situé à une quarantaine de km du chef lieu de la province, qu'en est-il de la situation sur les 7 autres territoires retranchés dans les forêts et où s'évit une insécurité due aux multiples affrontements et massacres des belligérants. A Shabunda, au cours de l'année 2000, les agences humanitaires relayées par le RCD ont fait état de l'enregistrement de plus de 2000 cas des viols et les victimes étaient en esclavage sexuel pendant plus d'une année.

Aujourd'hui, une centaine des familles se plaignent de la disparition de leurs enfants. Des sources concordantes affirment que Mlle A.B. âgée de 13 ans a été enlevée le 18/10/2002 par les rwandais hutu armés qui avaient attaqué son village dans le territoire de Kabare. Elle reste prise en otage jusqu'en ce jour.

I. Conséquences

- Beaucoup de filles et de femmes violées se plaignent de leur état de santé. Dans son rapport cité-ci haut le Centre Olame affirme que lors des entretiens, les femmes et jeunes filles expriment toujours la crainte d'avoir attrapé des IST et surtout elles ont peur du SIDA. D'ailleurs 3 des 117 femmes suivies le mois de novembre 2002 étaient séropositives après le test du VIH.
- Bien de gens n'acceptent pas les victimes des violences sexuelles, ces derniers souffrent de la stigmatisation et du rejet social de la part de leurs parents, maris, frères y compris les enfants selon le cas.
- Et pour recouvrer une partie de leur dignité, certaines d'entre elles sont obligées de se déplacer vers d'autres milieux. La production rurale qui à 80% nourrit la population de la ville en souffre.

En ce jour, bien que le nombre des femmes violées soient très important il est difficile de l'apprécier et d'identifier les auteurs ; car l'Est de la RDCongo est envahi par de multiples armées et bandes armées locales et étrangères. La réalisation d'une enquête internationale aiderait à mettre de la lumière sur la nature de ces viols, les victimes et les auteurs et les différentes responsabilités.

Les femmes sont traquées partout et à n'importe quel moment de la journée, de jour comme de nuit. Aux champs, au marché, aux villages, en ville, partout. Elles sont vraiment traquées, leurs conditions de vie sont très précaires, misérables et leur état sanitaire très médiocre. La propagation des maladies infectieuses dont le Sida est très galopante.

Elles ne peuvent aller cultiver leurs champs à cause de l'insécurité ; et donc, si l'on a pu semer, on ne peut ni entretenir son champ, ni récolter. Les milices et les armées régulières d'agression et autres se ravitaillent sur le dos de la population.

Nous, membres de Coalition Contre les Violences Sexuelles en République Démocratique du Congo et autres Acteurs oeuvrant spécialement au Sud-Kivu à l'Est de la République, sommes au contraire consternés à cause de multiples violences faites aux femmes :

- Viols à grande échelle détruisant la vie à la racine par de multiples conséquences qu'ils engendrent notamment l'inoculation du VIH/SIDA aux femmes et jeunes filles, la transmission des IST et MST, les grossesses forcées...
- Abandon des travaux de production à cause de l'insécurité dans les villages et de la crainte d'être violé par des groupes armés disséminés et sans contrôle. Le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) affirme qu'environ 30 % de la population souffrent déjà de malnutrition aiguë à l'Est de la RDC. Les femmes et les enfants sont les plus vulnérables.
- Esclavage sexuel et prostitution auxquels certains belligérants soumettent les femmes et jeunes filles comme moyen de guerre.
- Enlèvement et prise d'otage de femmes, de jeunes filles et des enfants de sexe féminin pendant des périodes qui vont jusqu'à des mois de servitude sexuelle.

Au regard de l'ampleur de cette situation, Coalition Contre les Violences Sexuelles se joint aux Résolutions de la 58^e Session sur la situation des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo et demande avec insistance :

- Que la Rapporteuse Spéciale sur la situation des Droits de l'Homme en R.D.C et la Rapporteuse Spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires ainsi que d'autres dont la Rapporteuse sur les Violences faites aux Femmes effectuent des Missions d'enquête sur lesdites violations et élaborent des rapports subséquents.
- Que tout soit mis en œuvre pour contribuer à ce que des personnes responsables d'atteintes aux Droits Humains et de graves violations du DIH soient traduites en justice.
- Que des cadres pour s'occuper des auteurs identifiés soient envisagés dès maintenant et mis en place pour éviter d'être pris en cours.
- On profite de cette occasion pour rappeler aux acteurs internationaux que le programme de reconstruction et de l'aide internationale pour la RDC devra tenir compte des victimes des violences sexuelles.